



Section de Montceau-les-Mines

Avenir du Centre Hospitalier

L'arrêté du 26 juin 2015, signé du directeur général de l'ARS Bourgogne, a modifié le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) du Projet Régional de Santé 2012-2016 sur les activités suivantes : médecine, addictologie ; imagerie médicale ; soins de suite et de réadaptation ; permanence des soins. Le volet médecine/hospitalisation à domicile (HAD) est par ailleurs révisé dans sa totalité et remplace le volet HAD du SROS 2012-2016. Dans ce document (consultable sur le site de l'ARS) nous pouvons remarquer :

Une demande concernant l'addictologie est déposée par les établissements du Creusot-Montceau sur le site de Montceau (unité 5/6 lits) (p. 16)

Les astreintes de chirurgie orthopédique et traumatologie sur les sites de 1^{er} niveau seront limitées, dans un premier temps, à la première partie de la nuit (jusqu'à minuit), samedi après-midi, dimanche et jours fériés. Les urgences traumatologiques susceptible de nécessiter une intervention en seconde partie de la nuit devront être directement orientées par la régulation sur les sites de recours dans chaque territoire hospitalier, ou sur le CHU selon le cas. Cette restriction de la mission de PDESES (permanence des soins en établissements de santé) concerne les sites de Beaune, Semur, Autun, Montceau, Paray, Cosne. A terme, dès que les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) auront arrêté leur projet médical, ces astreintes seront regroupées intégralement sur le site de référence du GHT.

Les astreintes de pharmacie sur les sites de Semur, Beaune, Châtillon, Montceau, Joigny, Tonnerre ne seront plus reconnues au titre de la PDESES, après réorganisation entre les établissements du territoire. (p.55) Concernant l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC) il est prévu des astreintes sur Montceau pendant 6 mois dans l'attente de l'organisation des filières cardiologiques en Saône-et-Loire. (p.67) Les autres astreintes pourront être modifiées selon l'organisation retenue.

N'oublions pas que dans la partie non révisée du SROS-chirurgie il est écrit que l'objectif d'organisation est de mettre en place un fonctionnement complémentaire entre les deux plateaux techniques de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM). (p.12) et plus loin dans la colonne « suppressions » il est indiqué : 1 implantation à Paray (ceci a été fait en 2013), le cas échéant, 1 implantation sur la CUCM (p. 18)

A suivre...

Montceau-les-Mines, le 7 septembre 2015